

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
27 È 28 DI GHJENNAGHJU DI U 2022
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
27 ET 28 JANVIER 2022

N° 2022/E1/003

**Question orale déposée par Jean-Martin MONDOLONI
au nom du Groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : Prix des carburants en Corse.

Monsieur le Président,

En ce début d'année, nous avons passé un cap avec un prix au litre du sans plomb d'1,80 euros. Un record inquiétant autant qu'un paradoxe étant donné que notre Assemblée a débattu et délibéré à deux reprises au cours de l'année 2021, le 30 avril 2021 (sans vote) sur le rapport de l'Autorité de la Concurrence et le 1^{er} octobre 2021, cinq mois après, sur une série de propositions.

Le 15 décembre dernier, l'Autorité s'est saisie d'office au titre d'une démarche contentieuse sur le secteur de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse. L'amendement de notre groupe le 1^{er} octobre dernier consistait à missionner l'Autorité pour investiguer en amont de la livraison aux distributeurs insulaires, c'est-à-dire depuis Fos, pour intégrer dans le périmètre d'instruction à la fois l'achat aux producteurs, le stockage au sein des dépôts pétroliers du continent et l'acheminement en Corse. Une fois adoptée, la proposition est devenue l'article 5 de la délibération. Nous espérons que la nouvelle initiative de l'Autorité permettra de faire toute la lumière sur ce circuit de la raffinerie aux stations-services. Sans diagnostic précis, il est difficile d'agir.

Au cours des deux débats, vous aviez axé votre volonté d'agir sur deux domaines impliquant à nouveau une évolution législative : le transfert de compétence et une fiscalité spécifique.

Sur la partie purement normative, vous demandiez un décret visant à encadrer les prix pendant six mois, avant le transfert de la compétence à la Collectivité.

Et sur la fiscalité, une TVA à 2,10% associée à l'abandon de la TIRIB (ex TGAP) dans l'espoir de faire baisser le prix de l'essence de 18,6 centimes le litre. Je vous avais alors fait observer qu'on devrait déjà bénéficier de ce différentiel à quelques centimes près.

On parle grosso modo de 300 millions de litres distribués tous carburants confondus. La part d'effort de l'État vaut 35 millions d'euros par le jeu d'une TVA dérogatoire à 13% au lieu de 20%. Et celui de la Collectivité peut être estimé à 7 millions d'euros de par la non-activation de la modulation TGAP. L'effort de la puissance publique étant de 42 millions d'euros, on devrait observer un différentiel au litre de 14 centimes. On n'arrive donc pas à expliquer que le différentiel qui devrait être à notre avantage se retrouve à l'inverse à notre détriment. Le volet fiscal est à prendre avec des pincettes puisque, comme le déconseille l'Autorité dans l'avis de novembre 2020, son activation à la baisse risque de ne pas se ressentir sur le consommateur final.

Parmi la série de propositions que vous nous aviez proposées le 1^{er} octobre dernier, il était fait mention de deux études en cours.

La première portait sur l'impact d'un dispositif de fixation des prix sur leur équilibre économique, à travers la modélisation des conséquences d'une rigidité en période d'augmentation ou de diminution du prix du bar.

La seconde circonstanciée portait sur deux axes:

- La potentielle distribution de carburants écologiquement plus supportables (biocarburants type E10) et disponibles sur le continent,
- Et un programme d'accompagnement des détaillants pour soutenir la mutation vers l'électrique.

Le rapport approuvé à l'article 1 de la délibération 21/172 du 1^{er} octobre 2021 précisait que le résultat de la première étude était attendu à la fin du mois de septembre et celui de la seconde dans le courant du mois d'octobre.

Tout autant qu'il ait été légitime de demander au Gouvernement de transmettre le rapport commandé par l'État aux services de la DGCCRF en novembre 2018 et de le rendre public (article 6 de la délibération d'octobre), nous vous demandons à travers cette question orale de nous présenter les résultats de ces deux études sur

la régulation, sur la distribution de carburants moins polluants en Corse et sur l'accompagnement des détaillants à la conversion énergétique.

Je vous remercie.